

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de Mr MOURET Alexis et après convocations régulièrement faites à domicile le 9 septembre.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	16	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : MOURET Alexis - CROS Jérôme - VISTE- ESTIEU Muriel
SEGUIER Christian -ALQUIER Jérémy - BERNARD- BERMOND
Delphine - CARME Cédric - VIDAL Alain - GIMENO Nicole - DURAND
Julie - KESZNER Patricia - GIL COSTA Francisco- FABRE Claude -
CATHALA-SUC Nicole - MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine -
ANTHONY DURAND

Ont donné pouvoir : Françoise CANOVAS à Nicole GIMENO
Delphine BERMOND BERNARD à Jérôme CROS
Magali NEGRE à Nicole CATHALA-SUC

Absent : /

Secrétaire de séance : Christian SEGUIER

OBJET : REFUS DE REVALORISATION DES INDEMNITES DES ELUS AU 1^{er} juillet 2022.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que depuis le 1er juillet l'indice brut terminal de la fonction publique (indice 1027) servant de base au calcul des indemnités de fonction a été revalorisé (augmentation de 3.5 %) [décret 2022-994 du 7 juillet portant majoration de la rémunération. Si le conseil municipal souhaite maintenir le niveau des indemnités perçues avant le 1er juillet, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération dans ce sens. Le maire et les adjoints ne souhaitent pas appliquer la valorisation au 1er juillet 2022.

Le conseil Municipal, après délibération,

décide à l'unanimité de maintenir le niveau des indemnités perçues à ce jour.

Pour extrait conforme, à Saint Amans Sault le 15 septembre 2022

Acte rendu exécutoire après télétransmission en préfecture et publication le 16 septembre 2022

Le Maire
Alexis MOURET

